

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009**DELIBERATION N° 2009/12/313****24 DEC. 2009**PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
SERVICE DE LÉGALITÉ**OBJET : Convention à intervenir entre la Ville, le CCAS et la SAEM de Logement Habiter à Yerres.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses missions, la SAEM de Logement Habiter à Yerres s'est portée acquéreur de la Résidence pour Personnes Agées située à la Grange au Bois,

CONSIDERANT qu'une convention est nécessaire afin de déterminer les modalités et conditions dans lesquelles le C.C.A.S. accorde à la SAEM une subvention d'équipement d'un montant de 67 000 € pour aider à la réhabilitation des logements sociaux et de leurs annexes au sein de la résidence,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, le CCAS et la SAEM de Logement Habiter à Yerres, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-MaireNicolas DUPONT AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'YerresCertifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 24-12-09
et de la publication le 23-12-09
Le Maire,Charles de Gaulle
YERRES CedexTéléphone : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98